

**SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2021
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Province de Québec,

Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets,

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle 1 du Centre administratif de Dolbeau-Mistassini sis au 1950, boulevard du Sacré-Cœur, à la salle 103 du Centre administratif de Roberval sis au 828, boulevard Saint-Joseph et par visioconférence, ce 22^e jour de juin 2021, à 18 h 30, et à laquelle sont présents :

MEMBRES PARENTS

M. Marc Tremblay, président;
M. Jimmy Meunier, vice-président;
M^{me} Janot Pagé Kroft;
M^{me} Chantale Nadeau;
M^{me} Mireille Tremblay;

MEMBRES DU PERSONNEL

M. Jean-Michel Cossette;
M^{me} Flavie Tremblay;
M^{me} Mélanie Jobin;
M. Carl Bouchard;
M^{me} Audrey Piquette;

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

M. Guy Larouche;
M. André Desmarquis;
M^{me} Manon Gobeil;
M^{me} Maryse Perron Chartier;
M^{me} Zoé Paradis;

assistés de M. Patrice Boivin, directeur général, et de M^e Annie Tremblay, secrétaire générale.

Absence :

M^{me} Chantale Simard, membre cadre sans droit de vote.

Invités :

M^{me} Chantale Rivard, directrice du Service des ressources financières par intérim;
M. Carl Gauthier, directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Les administrateurs ayant tous reçu l'avis de convocation envoyé par courriel le 16 juin 2021 et le quorum étant constaté, la réunion est déclarée ouverte, sous la présidence de M. Marc Tremblay, président du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets.

2. Mot de bienvenue

M. Marc Tremblay, président, souhaite la bienvenue à tous les membres.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'assemblée dispense le président de faire la lecture de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Janot Pagé Kroft et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

4. Vérification des conflits d'intérêts potentiels

M. Marc Tremblay, président, vérifie si certains membres ont un conflit d'intérêts à signaler concernant l'un des points à l'ordre du jour.

M. Marc Tremblay déclare son conflit d'intérêts pour le point 10.10 concernant l'offre de services de la Caisse Desjardins du Domaine-du-Roy.

M. Patrice Boivin déclare son conflit d'intérêts pour le point 10.17 concernant l'évaluation de la direction générale.

5. Période de questions accordée au public

Il n'y a pas de questions.

6. Rapports des comités du conseil d'administration**6.1 Comité de vérification**

Il n'y a rien à signaler.

6.2 Comité des ressources humaines

Le procès-verbal de la rencontre du comité des ressources humaines qui s'est tenue le 15 juin 2021 est déposé à titre informatif. M. Jimmy Meunier présente les points discutés.

6.3 Comité de gouvernance et d'éthique

M^{me} Janot Pagé Kroft mentionne que les formations de l'École nationale d'administration publique (ENAP) vont bon train et que la plupart ont terminé leur formation.

6.4 Comité de révision

Il n'y a rien à signaler.

6.5 Membre siégeant au CA du Cégep de Saint-Félicien

M^{me} Janot Pagé Kroft mentionne que la nouvelle présidente a été nommée, soit M^{me} Dominique Plourde, notaire.

7. Présentation ou information au conseil d'administration

7.1 Affaires découlant du procès-verbal du 11 mai 2021

Les affaires découlant du procès-verbal du 11 mai 2021 sont déposées à titre informatif.

7.2 Affaires découlant du procès-verbal du 18 mai 2021

Les affaires découlant du procès-verbal du 18 mai 2021 sont déposées à titre informatif.

7.3 Correspondance

La liste de correspondance pour la période du 6 mai 2021 au 16 juin 2021 est présentée à titre informatif.

7.4 Rapport de la présidence

Le rapport de la présidence pour la période du 12 mai 2021 au 22 juin 2021 est présenté à titre informatif.

7.5 Rapport de la direction générale

Le rapport de la direction générale pour la période du 6 mai 2021 au 16 juin 2021 est présenté à titre informatif.

7.6 Reddition de comptes

La reddition de comptes est déposée à titre informatif.

7.7 Plan d'engagement vers la réussite

Il n'y a rien à signaler.

7.8 Tarification – Repas de cafétéria

La tarification des repas de cafétérias pour l'année 2021-2022 est déposée à titre informatif. Un comparatif est fait avec la tarification de l'année 2020-2021.

7.9 Tarification – Service de garde

La tarification en lien avec les services de garde pour l'année 2021-2022 est déposée à titre informatif.

7.10 Rapport annuel 2020-2021 de la responsable du cheminement des plaintes

M^e Annie Tremblay, responsable du cheminement des plaintes, présente, à titre informatif, son rapport annuel pour l'année 2020-2021, et ce, en vertu du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents.

7.11 Taux de la taxe scolaire et taux d'intérêt applicable aux taxes scolaires exigibles et aux autres créances pour l'année scolaire 2021-2022

ATTENDU le premier et le second alinéa de l'article 42 de la Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire;

ATTENDU que le taux de taxe scolaire applicable aux centres de services scolaires est déterminé conformément aux articles 31 à 39 de la Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire;

ATTENDU que le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets doit fixer le taux d'intérêt qu'il réclamera lors de la perception de créances dues, autres que celles de la taxe scolaire;

ATTENDU qu'en application de l'article 316 de la Loi sur l'instruction publique, le taux d'intérêt applicable à toute taxe scolaire exigible au cours de l'année scolaire est celui applicable en vertu du premier alinéa de l'article 28 de la Loi sur l'administration fiscale le jour de la publication de l'avis;

ATTENDU que selon l'avis publié à la partie 1 de la *Gazette officielle du Québec* le 20 mars 2021, le taux d'intérêt applicable à toute taxe scolaire exigible pour le trimestre débutant le 1^{er} avril 2021 et se terminant le 30 juin 2021 est de 5 %;

ATTENDU que selon l'avis publié à la partie 1 de la *Gazette officielle du Québec* le 12 juin 2021, le taux de la taxe scolaire applicable pour tous les centres de services scolaires, pour l'année scolaire 2021-2022, est de 0,10540 \$ par 100 \$ de l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables;

ATTENDU que selon l'avis publié à la partie 1 de la *Gazette officielle du Québec* le 12 juin 2021, le taux d'intérêt applicable à toute taxe scolaire exigible au cours de l'année scolaire 2021-2022 est de 5 %;

Le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets donne donc avis que, pour l'année scolaire 2021-2022, le taux de la taxe scolaire est de 0,10540 \$ par 100 \$ de l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables et que le taux d'intérêt applicable à toute taxe scolaire exigible et à toute autre créance due est de 5 %.

8. Agenda de consentement

Sur motion dûment proposée par M^{me} Manon Gobeil, tous les dossiers inscrits dans la présente section intitulée « Agenda de consentement » sont adoptés en bloc, sans aucune présentation, discussion ou délibération. Toutefois, aux fins du procès-verbal, chacun des dossiers est consigné de manière distincte, avec son propre numéro de résolution.

8.1 Adoption du procès-verbal du 11 mai 2021

CA-0148-06-21

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Gobeil et RÉSOLU unanimement :

QUE le procès-verbal du 11 mai 2021 soit adopté tel que présenté.

A D O P T É

8.2 Adoption du procès-verbal du 18 mai 2021

CA-0149-06-21

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Gobeil et RÉSOLU unanimement :

QUE le procès-verbal du 18 mai 2021 soit adopté tel que présenté.

A D O P T É

8.3 Modification de l'annexe 4 (aide-mémoire) de la Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves

ATTENDU que suite à la proposition du comité de parents, un aide-mémoire avait été ajouté en annexe 4 de la Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves;

ATTENDU que le comité de parents, lors de sa rencontre du 17 mai dernier, a accepté que cet aide-mémoire soit retiré de ladite politique puisque des informations y sont erronées;

ATTENDU que trois tableaux synthèses relatifs aux encadrements législatifs et réglementaires applicables en matière de gratuité scolaire, pour la formation générale des jeunes, la formation professionnelle et la formation générale des adultes, ont été élaborés conjointement par la Fédération des centres de services scolaires du Québec, la Fédération des comités de parents du Québec et le Regroupement des comités de parents autonomes du Québec;

ATTENDU que ces documents s'avèrent un outil utile concernant les contributions financières pouvant être exigées aux parents;

ATTENDU la consultation du comité de parents par courriel, en date du 16 juin 2021, et la réponse positive reçue;

En conséquence,

CA-0150-06-21

il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Gobeil et RÉSOLU unanimement :

QUE l'aide-mémoire (annexe 4) soit retiré de la Politique relative aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves et remplacé par les trois tableaux synthèses relatifs aux encadrements législatifs et réglementaires applicables en matière de gratuité scolaire.

A D O P T É

8.4 Transfert d'un contrat d'autobus

ATTENDU la demande de M^{mes} Hélène et Denise Cadoret, propriétaires de l'entreprise *Transport Léo Cadoret inc.* de Dolbeau-Mistassini, de transférer leur contrat de transport par autobus C-1709 à l'entreprise *Autobus Robin* de Normandin, dont le propriétaire est M. Robin Goudreault;

ATTENDU que la clause 44 du contrat de transport par autobus permet de céder ou de transférer en tout ou en partie un contrat de transport avec l'accord écrit du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;

En conséquence,

CA-0151-06-21

il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Gobeil et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets autorise le transfert du contrat C-1709 (circuits # 036, # 037 et # 038) de l'entreprise *Transport Léo Cadoret inc.* de Dolbeau-Mistassini à l'entreprise *Autobus Robin* de Normandin, et ce, en date du 1^{er} juillet 2021.

A D O P T É

8.5 Abrogation de la Politique encadrant les activités de financement, les dons et les legs

ATTENDU la Politique encadrant les activités de financement, les dons et les legs actuellement en vigueur au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU que ladite politique n'est pas suffisamment complète et que le Centre de services scolaire avait besoin d'un cadre de référence précis s'adressant aux gestionnaires et employés plutôt que d'une politique;

En conséquence,

CA-0152-06-21

il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Gobeil et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets abroge la Politique encadrant les activités de financement, les dons et les legs et que ladite politique soit remplacée par un cadre de référence interne.

A D O P T É

Le point 10.11 est traité à ce moment de la séance.

10.11 Tarifification du transport du midi 2021-2022

ATTENDU la Politique relative au transport scolaire actuellement en vigueur au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU l'article 292, 2^e paragraphe, de la Loi sur l'instruction publique qui stipule :

« Un centre de services scolaire qui organise le transport du midi pour permettre aux élèves d'aller dîner à domicile peut en réclamer le coût à ceux qui choisissent de l'utiliser. »;

ATTENDU que le transport du midi n'est pas financé par le ministère de l'Éducation du Québec, que le Centre de services scolaire en assume entièrement la responsabilité financière et que celui-ci doit viser l'autofinancement;

ATTENDU l'objectif de réduire le déficit d'opération anticipé du service du transport du midi;

ATTENDU les discussions tenues au comité consultatif du transport et sa recommandation de hausser la tarification à compter de l'année scolaire 2021-2022 à 430 \$ pour une famille ayant un enfant et à 495 \$ pour une famille biologique détentrice de l'autorité parentale, ayant deux enfants et plus;

ATTENDU que cette hausse représente 5 % d'augmentation;

ATTENDU que ces modifications ont été présentées au comité de parents le 14 juin 2021;

ATTENDU que ces modifications ont été présentées au comité consultatif de gestion le 15 juin 2021;

En conséquence,

CA-0153-06-21

il est PROPOSÉ par M. Jimmy Meunier et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets fixe le tarif pour l'utilisation du transport du midi à 430 \$ pour une famille ayant un enfant et à 495 \$ pour une famille biologique détentrice de l'autorité parentale, et ce, à compter de l'année scolaire 2021-2022;

QUE le Centre de services scolaire se réserve le droit de réévaluer annuellement la tarification afin de maintenir l'objectif d'autofinancement.

Les membres du conseil d'administration délibèrent sur la proposition.

M. Jimmy Meunier demande le vote.

Résultat du vote :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

A D O P T É à l'unanimité

M. Jimmy Meunier quitte la rencontre, il est 19 h 40.

9. Dossiers retirés de l'agenda de consentement (le cas échéant)

Aucun dossier n'a été retiré de l'agenda de consentement pour être discuté par les administrateurs.

10. Dossiers nécessitant une décision

10.1 Recommandations du comité de répartition des ressources concernant le budget des comités 2021-2022

ATTENDU l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la séance du comité de répartition des ressources tenue le 16 avril 2021;

ATTENDU les recommandations émanant du comité de répartition des ressources par la résolution CRR-32-04-21;

ATTENDU la consultation faite auprès du comité consultatif de gestion le 15 juin 2021 et les commentaires reçus;

En conséquence,

CA-0154-06-21

il est PROPOSÉ par M^{me} Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets accepte la recommandation suivante du comité de répartition des ressources :

QUE les montants du budget de fonctionnement des comités 2021-2022 soient les mêmes que l'an passé, soit :

Comité de parents : 8 000 \$;

Comité consultatif EHDA : 2 500 \$;

Comité consultatif de transport : 500 \$;

Conseils d'établissement : 500 \$ de base plus 30 \$ par membre officiel.

De plus, les surplus accumulés au 30 juin de chacun des comités et des conseils d'établissement ne pourront pas excéder le montant annuel du budget. Tout montant excédentaire sera transféré aux surplus accumulés du Centre de services scolaire.

ADOPTÉ

10.2 Recommandations du comité de répartition des ressources concernant le budget des écoles 2021-2022, soit :

- la répartition entre les écoles primaires du coût des ressources prévues de la centrale de suppléance;
- le per capita;
- la réussite éducative;

- **l'entretien des bâtiments;**
- **le montant alloué pour les ressources bibliothèques;**
- **le MAO.**

ATTENDU l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la séance du comité de répartition des ressources tenue le 16 avril 2021;

ATTENDU les recommandations émanant du comité de répartition des ressources par les résolutions CRR-33-04-21, CRR-34-04-21, CRR-35-04-21, CRR-36-04-21, CRR-37-04-21, CRR-38-04-21;

ATTENDU la consultation faite auprès du comité consultatif de gestion le 15 juin 2021 et les commentaires reçus;

En conséquence,

CA-0155-06-21

il est PROPOSÉ par M^{me} Audrey Piquette et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets accepte les recommandations suivantes du comité de répartition des ressources :

- **La répartition entre les écoles primaires du coût des ressources prévues de la centrale de suppléance :**

QUE le coût des deux ressources de la centrale de suppléance 2021-2022 soit financé à même l'organisation scolaire.

- **Le per capita :**

QUE le montant pour le per capita de l'an passé soit reconduit, soit 29 \$ par élève pondéré, conformément à la proposition de M^{me} Rivard.

- **La réussite éducative :**

QUE la totalité (100 %) de la mesure d'un montant d'environ 480 000 \$ soit versée dans les écoles, considérant que la répartition par école est calculée en fonction du nombre d'élèves non pondérés à la V2 pour 2021-2022 au primaire et au secondaire.

- **L'entretien des bâtiments :**

QUE le financement pour l'entretien des bâtiments soit :

- *4,50 \$ du mètre² pour le primaire, incluant les superficies des services de garde;*
- *4,25 \$ du mètre² au secondaire;*

Pour les produits et fournitures d'entretien ménager dans les écoles où l'entretien est assumé par un employé du CSS :

- *1 \$ du m² pour les bâtiments de moins de 3 000 m²;*
- *2 \$ du m² pour les bâtiments de plus de 3 000 m²;*

Pour le déneigement :

▪ *Les écoles assument les coûts jusqu'à concurrence de 25 % de leur budget d'entretien et le reste est assumé par le CSS;*

Pour la téléphonie :

- 500 \$ pour les bâtiments de moins de 1 700 m²;

Les Ressources matérielles assument le déneigement des toitures;

Les Ressources matérielles supportent les entretiens et réparations (bris) majeurs;

Les Ressources matérielles assument le temps des ouvriers pour les travaux d'été.

- **Le montant alloué pour les ressources bibliothèques :**

QUE le montant de 24 000 \$ soit réparti tel qu'en 2020-2021 selon le tableau déposé au CRR.

- **Le MAO :**

QUE la répartition soit telle qu'allouée par le MEQ, soit un montant de base par bâtiment plus (+) un per capita selon la clientèle de l'année précédente. De plus, lorsqu'un ajustement-respect de la cible au PQI (plan québécois d'investissement) est calculé, celui-ci est également réparti en fonction de la clientèle de l'année précédente de chacun des secteurs.

ADOPTÉ

10.3 Recommandations du comité de répartition des ressources concernant le financement du soutien en mathématique pour les classes multiâges de 1^{re}-2^e année à même la mesure 15025 (seuil minimal de service)

ATTENDU l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la séance du comité de répartition des ressources tenue le 16 avril 2021;

ATTENDU les recommandations émanant du comité de répartition des ressources par la résolution CRR-39-04-21;

ATTENDU la consultation faite auprès du comité consultatif de gestion le 15 juin 2021 et les commentaires reçus;

En conséquence,

CA-0156-06-21

il est PROPOSÉ par M. Guy Larouche et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets accepte la recommandation suivante du comité de répartition des ressources :

QUE tel que par les années précédentes, 9 périodes de soutien en mathématique pour les classes multiâges de 1^{re}-2^e année soient ajoutées en 2021-2022. Cet ajout sera financé à même la mesure n° 15025 - Seuil minimal de services au primaire.

Coûts totaux estimés : 5 groupes x 16 300 \$ (75 000 \$ salaire moyen x 9/41,4 périodes) = 81 500 \$.

Le montant de 81 500 \$ sera soustrait de la mesure n° 15025 du secteur du primaire. La répartition aux écoles primaires (à venir) sera faite sur le solde restant de la mesure.

ADOPTÉ

10.4 Recommandations du comité de répartition des ressources concernant la mesure 30393 – Allocation additionnelle protégée pour le tutorat

ATTENDU l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la séance du comité de répartition des ressources tenue le 16 avril 2021;

ATTENDU les recommandations émanant du comité de répartition des ressources par la résolution CRR-31-04-21;

ATTENDU la consultation faite auprès du comité consultatif de gestion le 15 juin 2021 et les commentaires reçus;

En conséquence,

CA-0157-06-21

il est PROPOSÉ par M. Jean-Michel Cossette et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets accepte la recommandation suivante du comité de répartition des ressources :

QUE comme pour l'ajout à la mesure n° 15021 concernant le tutorat, la mesure n° 30393 soit conservée au Centre de services scolaire pour payer le tutorat à même un code budgétaire unique qui sera utilisé par les écoles.

ADOPTÉ

10.5 Recommandations du comité de répartition des ressources concernant les allocations protégées du plan de relance pour la réussite éducative et afin de rendre la culture accessible partout – Mesure 15021 : Soutien additionnel à la consolidation des apprentissages et à l'engagement scolaire

ATTENDU l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la séance du comité de répartition des ressources tenue le 8 juin et l'ajournement du 9 juin 2021;

ATTENDU les recommandations émanant du comité de répartition des ressources par les résolutions CRR-79-06-21, CRR-80-06-21, CRR-81-06-21, CRR-82-06-21 et CRR-83-06-21;

ATTENDU la consultation faite auprès du comité consultatif de gestion le 15 juin 2021 et les commentaires reçus;

En conséquence,

CA-0158-06-21

il est PROPOSÉ par M^{me} Flavie Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets accepte les recommandations suivantes du comité de répartition des ressources :

Volet 1 : Entraide éducative et accompagnement pédagogique – FGJ :

QUE la mesure soit répartie de la façon suivante :

- 20 % conservés au central afin de répondre à des demandes ciblées (sur demande);
- 80 % répartis entre les écoles selon l'effectif scolaire primaire et secondaire de l'année précédente.

Volet 2 : Entraide éducative et accompagnement pédagogique – FGA et FP :

QUE la mesure n° 15021, volet 2, soit décentralisée en FP-FGA. Le montant estimé pour notre CSS pour 2021-2022 s'élève à 63 325 \$ (+ou- 5 000 \$).

Volet 3 : Agents en soutien aux élèves en milieu défavorisé :

QUE la mesure soit centralisée au Service de l'enseignement et des services complémentaires (ajout de ressources). Le montant total estimé pour le primaire et le secondaire pour 2021-2022 est de 29 196 \$.

Volet 4 : Sorties éducatives en classe nature :

QUE la mesure soit répartie entre les écoles selon l'effectif scolaire primaire de l'année précédente.

Volet 5 : Accompagnement et ressources – Développement de la compétence numérique :

QUE la mesure n° 15021 – Soutien additionnel à la consolidation des apprentissages et à l'engagement scolaire - Volet 5 : Accompagnement et ressources – Développement de la compétence numérique soit centralisée au Service des ressources informatiques pour l'ajout et la consolidation de ressources. Le montant total estimé est de 127 564 \$.

ADOPTÉ

10.6 Recommandations du comité de répartition des ressources concernant les allocations protégées du plan de relance pour la réussite éducative et afin de rendre la culture accessible partout – Mesure 15022 : Bien-être à l'école et dans les centres de formation

ATTENDU l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la séance du comité de répartition des ressources tenue le 8 juin et l'ajournement du 9 juin 2021;

ATTENDU les recommandations émanant du comité de répartition des ressources par les résolutions CRR-84-06-21 et CRR-85-06-21;

ATTENDU la consultation faite auprès du comité consultatif de gestion le 15 juin 2021 et les commentaires reçus;

En conséquence,

CA-0159-06-21

il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Nadeau et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets accepte les recommandations suivantes du comité de répartition des ressources :

Volet 1 : Enseignement primaire et secondaire :

QUE la répartition se fasse ainsi :

- *Secondaire : un montant de 30 000 \$ divisé par 5 bâtiments, soit 6 000 \$ par bâtiment;*
- *Primaire : le solde de l'allocation (soit environ 139 650 \$) réparti à raison de 1 000 \$ par bâtiment et le solde réparti par bâtiment selon l'effectif scolaire de l'année précédente.*

Le montant total estimé pour le primaire et le secondaire pour 2021-2022 est de 169 650 \$.

Volet 2 : Formation générale des adultes et formation professionnelle :

QUE l'allocation soit décentralisée en FP et FGA. L'allocation représente un montant total estimé à 18 900 \$.

ADOPTÉ

10.7 Recommandations du comité de répartition des ressources concernant la mesure 15051 : Accueil et francisation

ATTENDU l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la séance du comité de répartition des ressources tenue le 8 juin et l'ajournement du 9 juin 2021;

ATTENDU les recommandations émanant du comité de répartition des ressources par la résolution CRR-86-06-21;

ATTENDU la consultation faite auprès du comité consultatif de gestion le 15 juin 2021 et les commentaires reçus;

En conséquence,

CA-0160-06-21

il est PROPOSÉ par M^{me} Mélanie Jobin et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets accepte la recommandation suivante du comité de répartition des ressources :

QUE les sommes soient utilisées pour la prochaine année scolaire et soient conservées au central, jusqu'à la distribution dans les écoles par le Service de l'enseignement et des services complémentaires, selon une évaluation langagière de la clientèle non francophone.

ADOPTÉ

10.8 Recommandations du comité de répartition des ressources concernant la mesure 15186 – Volet 2 : Sorties en milieu culturel pour les enseignants

ATTENDU l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la séance du comité de répartition des ressources tenue le 8 juin et l'ajournement du 9 juin 2021;

ATTENDU les recommandations émanant du comité de répartition des ressources par la résolution CRR-87-06-21;

ATTENDU la consultation faite auprès du comité consultatif de gestion le 15 juin 2021 et les commentaires reçus;

En conséquence,

CA-0161-06-21

il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Gobeil et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets accepte la recommandation suivante du comité de répartition des ressources :

QUE :

- *L'allocation soit répartie entre chacun des secteurs selon le nombre de postes « enseignant » de chacun des secteurs, calculé par le MEQ;*
- *Pour la FGJ, l'allocation soit répartie selon le nombre de postes « enseignant équivalent temps plein » de l'année courante, par école;*
- *Pour la FP et la FGA, l'allocation soit décentralisée afin que la répartition soit décidée par celles-ci.*

ADOPTÉ

10.9 Modification du Plan d'effectifs du personnel cadre 2021-2022 (AQCS)

ATTENDU l'adoption du Plan d'effectifs du personnel cadre 2021-2022 (AQCS) en date du 11 mai 2021;

ATTENDU le diagnostic organisationnel et les recommandations de la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

ATTENDU la structure administrative proposée dans laquelle il y a ajout d'un poste de coordination du Service des ressources informatiques;

ATTENDU la recommandation du comité de répartition des ressources en date du 8 juin 2021 à l'effet d'accepter l'ajout de ce poste au plan d'effectifs;

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines en date du 15 juin 2021;

ATTENDU l'analyse d'une demande de reclassement d'un membre du personnel du Service des ressources informatiques qui démontre que les tâches exercées sont effectivement des tâches de coordination;

En conséquence,

CA-0162-06-21

il est PROPOSÉ par M^{me} Zoé Paradis et RÉSOLU unanimement :

QUE le Plan d'effectifs du personnel cadre 2021-2022 (AQCS) soit modifié afin d'ajouter le poste de coordination du Service des ressources informatiques.

ADOPTÉ

M. Marc Tremblay et M^{me} Zoé Paradis se retirent de la séance puisqu'ils sont en conflit d'intérêts pour le point suivant.

M. Guy Larouche propose M^{me} Janot Pagé Kroft pour animer la rencontre vu l'absence du président et du vice-président.

M^{me} Manon Gobeil quitte la rencontre, il est 20 h 15.

10.10 Offre de services de la Caisse Desjardins du Domaine-du-Roy

ATTENDU le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets qui précise que le choix de l'institution financière doit être effectué par le conseil d'administration;

ATTENDU l'offre de services de la Caisse Desjardins du Domaine-du-Roy;

ATTENDU qu'un contrat de services financiers et bancaires peut être conclu de gré à gré en vertu de l'article 37 du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics (a. 37 du RCS);

ATTENDU que le Centre de services scolaire fait affaire avec la Caisse Desjardins du Domaine-du-Roy depuis plusieurs années;

ATTENDU que l'offre de services de la Caisse Desjardins est comparable à l'offre régionale dans les autres centres de services scolaires;

ATTENDU la présence de points de services de la Caisse Desjardins dans la majorité des municipalités présentes sur le territoire du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU la volonté de la Caisse Desjardins de redonner à la communauté;

ATTENDU le nombre de paiements directs effectués au folio du Centre de services scolaire;

ATTENDU les frais bancaires annuels fixes de 9 600 \$ prévus;

ATTENDU les droits acquis auprès de la Caisse Desjardins pour les services liés au service informatisé de perception des comptes (SIPC) impliquant une inscription manuelle de la part de son personnel afin de nous permettre d'identifier l'unité administrative qui effectue un dépôt;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources financières;

En conséquence,

CA-0163-06-21

il est PROPOSÉ par M. André Desmarquis et RÉSOLU unanimement :

QUE l'offre de services de la Caisse Desjardins du Domaine-du-Roy soit acceptée pour un contrat de trois ans.

ADOPTÉ

M. Marc Tremblay et M^{me} Zoé Paradis reprennent part à la séance.

M. Marc Tremblay reprend l'animation de la rencontre.

10.11 Tarification du transport du midi 2021-2022

Le point 10.11 a été traité à la suite du point 8.5.

10.12 Renouvellement du mandat des administrateurs – Comités officiels

ATTENDU les résolutions CA-0013-10-20, CA-0016-10-20 et CA-0019-10-20 qui adoptaient la nomination des administrateurs aux divers comités officiels;

ATTENDU qu'il est avantageux que les membres conservent leur poste pendant toute la durée de leur mandat;

ATTENDU qu'il est tout de même possible qu'un membre puisse démissionner de son poste à un comité;

En conséquence,

CA-0164-06-21

il est PROPOSÉ par M^{me} Maryse Perron Chartier et RÉSOLU unanimement :

QUE les membres du comité de vérification, du comité des ressources humaines, du comité de gouvernance et d'éthique, du comité de révision et du comité consultatif de transport demeurent en poste jusqu'à la fin de leur premier mandat à titre d'administrateur.

ADOPTÉ

M^{me} Manon Gobeil reprend part à la séance. Il est 20 h 25.

10.13 Évaluation de la protectrice de l'élève 2020-2021

ATTENDU le protocole d'entente intervenu entre le Centre de services scolaire et la protectrice de l'élève;

ATTENDU que le protocole d'entente prévoit l'évaluation de la protectrice de l'élève par le conseil d'administration;

ATTENDU l'évaluation complétée par la responsable du cheminement des plaintes qui collabore avec la protectrice de l'élève dans les dossiers de plaintes;

ATTENDU l'évaluation positive déposée au conseil d'administration;

En conséquence,

CA-0165-06-21

il est PROPOSÉ par M^{me} Flavie Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le conseil d'administration accepte l'évaluation positive de la protectrice de l'élève.

ADOPTÉ

10.14 Modification du Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs

ATTENDU la mise à jour de certaines délégations relatives aux fonctions et pouvoirs;

En conséquence,

CA-0166-06-21

il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Gobeil et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs tel que présenté;

QU'un exemplaire du Règlement soit expédié aux conseils d'établissement ainsi qu'au comité de parents du Centre de services scolaire en vertu de l'article 395 de la Loi sur l'instruction publique;

QU'un avis public soit publié à cet effet en vertu de l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique.

ADOPTÉ

10.15 Nomination d'un responsable de l'application des règles contractuelles (RARC)

ATTENDU la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics;

ATTENDU l'obligation de procéder, pour chaque organisme public, à la désignation d'un responsable de l'application des règles contractuelles;

ATTENDU que l'actuel responsable de l'application des règles contractuelles, M. Carl Gauthier, quitte la fonction de direction du Service des ressources financières le 1^{er} juillet 2021;

ATTENDU la nomination de M^{me} Chantale Rivard au poste de directrice du Service des ressources financières à compter du 1^{er} juillet 2021;

En conséquence,

CA-0167-06-21

il est PROPOSÉ par M. Guy Larouche et RÉSOLU unanimement :

DE nommer M^{me} Chantale Rivard à titre de responsable de l'application des règles contractuelles du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, et ce, à partir du 1^{er} juillet 2021.

A D O P T É

10.16 Motion de remerciements – Membres du personnel du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets

CA-0168-06-21

Il est PROPOSÉ par M^{me} Zoé Paradis et RÉSOLU unanimement :

QUE les membres du conseil d'administration transmettent une motion de remerciements à tous les membres du personnel du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets afin de les remercier pour tous les efforts déployés pendant cette année scolaire marquée par la pandémie.

A D O P T É

M. Patrice Boivin et M^e Annie Tremblay se retirent de la séance puisqu'ils sont en conflit d'intérêts pour le point suivant.

10.17 Évaluation de la direction générale

ATTENDU le contrat de travail de la direction générale avec le conseil d'administration;

ATTENDU qu'une évaluation était prévue en fin d'année;

ATTENDU les recommandations du comité des ressources humaines qui énoncent les raisons d'un report de l'évaluation;

En conséquence,

CA-0169-06-21

il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Gobeil et RÉSOLU unanimement :

QUE le conseil d'administration reporte l'évaluation après la période des Fêtes 2021.

ADOPTÉ

M. Patrice Boivin et M^e Annie Tremblay reprennent part à la séance.

11. Affaires nouvelles

Il n'y a rien à signaler.

12. Prochaine séance

La prochaine réunion régulière aura lieu le 31 août 2021, à 18 h 30, au Centre administratif de Dolbeau-Mistassini.

13. Huis clos – Évaluation de la rencontre

CA-0170-06-21

Il est PROPOSÉ par M^{me} Janot Pagé Kroft et RÉSOLU unanimement :

QUE les membres se réunissent à huis clos. Il est 20 h 40.

ADOPTÉ

CA-0171-06-21

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Michel Cossette et RÉSOLU unanimement :

QUE le huis clos soit levé à 20 h 41.

ADOPTÉ

14. Levée de la séance

CA-0172-06-21

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Gobeil et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 45.

ADOPTÉ

Le président,

La secrétaire générale,

Marc Tremblay

Annie Tremblay, avocate